

2.3.3. RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Héritage de l'époque coloniale, le développement de l'Afrique de l'Ouest s'est opéré en grande partie à travers l'exploitation des ressources naturelles. Des efforts d'industrialisation, à travers des stratégies de substitution aux importations, ont été réalisés dans les années 1960 et 1970. Les pays ne sont cependant jamais parvenus à opérer une montée en gamme de la valeur ajoutée industrielle à l'instar des dragons asiatiques, de la Chine ou de l'Inde. Le système productif, encore largement dépendant d'une logique rentière, est ainsi sujet à l'instabilité des marchés. La forte hausse des prix des matières premières entre 2000 et 2008 puis les conséquences de la crise financière qui a commencé en octobre 2008 nous le rappellent.

Sur le plan interne, l'épargne est insuffisamment mobilisée (en moyenne 12 % du PIB, hors Nigeria). Le budget des États (moins de 20 % du PIB) s'accroît sensiblement depuis quelques années. Mais les recettes publiques demeurent trop faibles pour répondre à leurs missions. Les organisations régionales souffrent également de moyens limités par rapport aux défis de la coopération et de l'intégration. C'est compte tenu de ces contraintes domestiques que le financement extérieur joue encore aujourd'hui un rôle important.

Système productif et rente commerciale

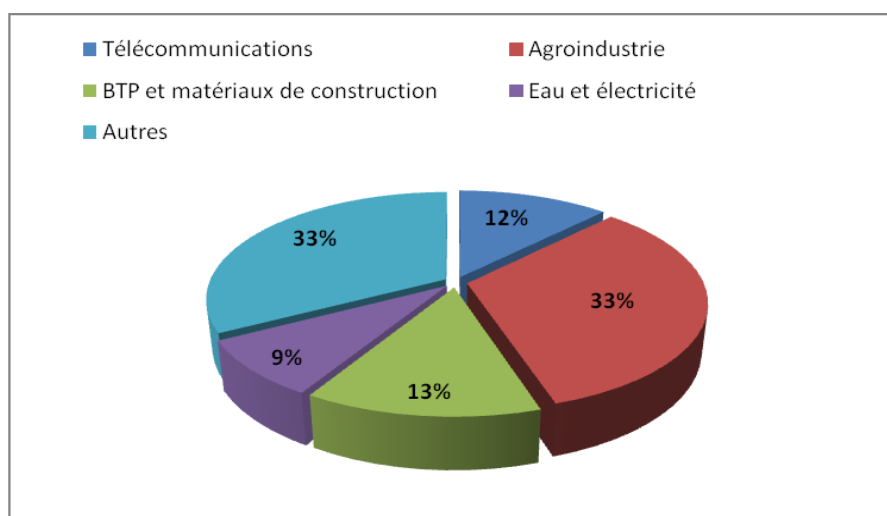
Un système économique peu diversifié

L'économie repose en grande partie sur le secteur agricole qui représente un tiers du PIB (225 milliards de dollars US en 2007) et emploie la moitié de la population active. L'agriculture d'exportation procure 20 % des recettes commerciales. Hors pétrole et gaz, cette proportion atteint même près de 65 %. Les fèves de cacao constituent la moitié de la valeur des exportations agricoles ; viennent ensuite les exportations de coton (15 % des exportations mondiales), de poisson, de café, de bois, etc. De nouvelles niches apparaissent autour de l'exportation des fruits et légumes.

Cette agriculture d'exportation ne s'est pas développée au détriment de la production vivrière qui a globalement suivi depuis les 25 dernières années le rythme d'accroissement de la population. Racines et tubercules, céréales (maïs, sorgho, mil et riz), cultures maraîchères et fruitières ou produits de l'élevage sont largement issus d'un mode de production peu intensif à l'exception de l'agriculture périurbaine (*cf. partie 2.3.2*) et de l'agro-business. Autoconsommés et alimentant principalement les marchés urbains, ces produits vivriers régionaux fournissent plus de 85 % des besoins alimentaires de la population.

Le secteur industriel de transformation des ressources naturelles ou de substitution des importations, après avoir connu une forte expansion durant la période 1950-1980, a ensuite stagné voire régressé. L'Afrique de l'Ouest a peu bénéficié des délocalisations de segments productifs de la part des pays émergents en se spécialisant dans des industries liées aux nouvelles technologies. Ce secteur est structuré autour des industries extractives et des hydrocarbures et de l'agro-industrie, au premier rang desquels figurent les brasseries et l'agro-alimentaire (*cf. graphique 2.17*).

Graphique 2.17. Répartition sectorielle des grandes entreprises ouest-africaines* (hors industries extractives et hydrocarbures)



Source : Jeune Afrique, hors série n°17, édition 2008

* 82 premières entreprises recensées en termes de chiffre d'affaires en 2005

Dopé par la hausse des prix internationaux entre 2000 et 2008, **le secteur minier et pétrolier** a pris une ampleur croissante. Il compte pour les deux-tiers dans la valeur des exportations et, dans de nombreux pays, apporte plus de la moitié des recettes publiques. Ce secteur restera un enjeu stratégique pour les pays ayant su gérer et préserver leurs réserves vu la raréfaction de ces ressources face à une demande mondiale croissante.

Outre ces activités, se sont fortement développés les secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des télécommunications et de l'eau et électricité et du transport. **Le PNB est de plus en plus dématérialisé** avec un rôle croissant des services et des technologies de l'information. Depuis quelques années, **le tourisme** se développe également, notamment au Cap Vert et au Sénégal. De nombreux sites historiques ou naturels et événements culturels attirent les touristes étrangers (cf. *partie 2.2.1.*). Entre 2000 et 2005, le nombre de touristes à destination de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 50 % passant de 2,7 à près de 4 millions d'entrées par an. Cela représente un flux annuel de devises de plus de 2 milliards de dollars US (un tiers des recettes tirées des exportations agro-alimentaires).

Suite aux privatisations des années 1980/1990, les États se sont en grande partie désengagés des secteurs économiques, hormis pour certains considérés comme stratégiques. De grandes entreprises à capitaux mixtes ou privés (étrangers ou nationaux) côtoient de nombreuses PME. **L'ambition régionale** figure dans la stratégie de beaucoup des grandes entreprises. Des progrès indéniables ont été enregistrés au plan institutionnel, au travers notamment du droit commun des affaires adopté dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)¹⁵. Cependant, les entreprises se heurtent toujours à des contraintes techniques (convertibilité des monnaies, transferts financiers), à une application souvent discrétionnaire des règles fiscales et douanières, comme aux barrières culturelles et linguistiques. A cela s'ajoute la question du financement, notamment pour les PME, de l'insuffisance de personnels qualifiés et du niveau des infrastructures.

¹⁵ OHADA : L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice). L'OHADA regroupe aujourd'hui 16 pays (les 14 pays de la Zone franc CFA, plus les Comores et la Guinée Conakry).

Les infrastructures électriques, en particulier, sont perçues par les investisseurs comme une difficulté majeure (cf. partie 2.3.1.). Au Nigeria, la fourniture d'électricité « *cruellement insuffisante est généralement considérée comme l'obstacle le plus critique (...). En raison des coupures de courant incessantes, les entreprises nigérianes doivent se procurer des générateurs, très onéreux. Ce problème est particulièrement aigu pour les petites et moyennes entreprises (PME)* »¹⁶.

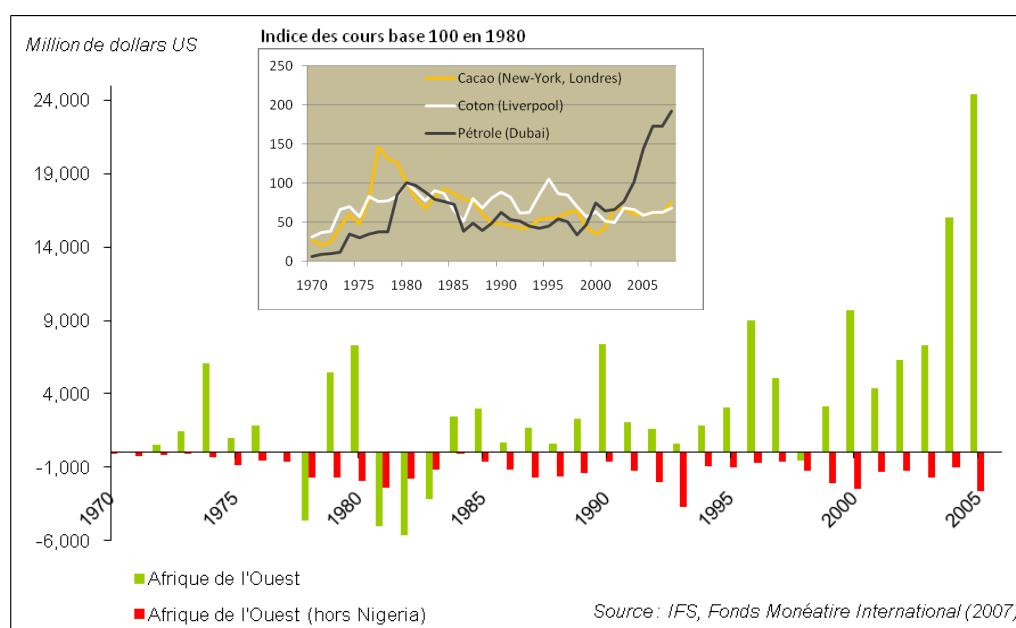
Commerce extérieur

Les matières premières pas ou peu transformées représentent aujourd'hui 90 % des exportations. Les pays de la région participent à une faible part de la chaîne de valeur internationale, sauf dans certaines filières comme le pétrole. Et les partages de valeur ajoutée s'expliquent largement par les différences de pouvoir d'achat des consommateurs. C'est ainsi qu'un producteur de café ou de cacao ne touche généralement qu'un vingtième de la valeur finale du produit vendu sur les marchés dans les pays industriels.

La spécialisation de l'Afrique de l'Ouest sur les matières premières est une source de vulnérabilité face aux chocs extérieurs. Par le passé, l'instabilité et la baisse continue des prix réels des produits de base ont eu des impacts négatifs sur l'accumulation de richesses, la capacité d'importation, l'endettement et l'investissement. Associées à une mauvaise orientation des politiques publiques, elles ont été la cause de la crise économique et financière vécue entre les années 1980 et le début des années 1990 et demeurent encore une source de déstabilisation des économies.

A partir des années 2000, le marché des matières premières a entamé un nouveau cycle à la hausse pour les produits miniers (cf. partie 2.1.4) comme pour de nombreux produits agricoles. Cette conjoncture a été globalement favorable pour les pays producteurs de ces matières premières qui ont vécu une augmentation significative des investissements et de leur croissance.

Graphique 2.18. Balance commerciale de l'Afrique de l'Ouest (1970 – 2005)



¹⁶ BAfD, OCDE (2007) : Perspectives économiques en Afrique, 2006-2007.

Tous les pays n'ont pas bénéficié de la même façon de cette embellie : l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar a ainsi sensiblement affecté les recettes d'exportation des pays de la zone franc. Par ailleurs, la hausse des cours internationaux a pénalisé les pays importateurs qui ont vu leur facture énergétique et alimentaire s'élever (cf. partie 1.2.). Les tensions inflationnistes, bien qu'atténuées par la force de l'euro pour les pays de la Zone Franc, se sont répercutées sur le pouvoir d'achat des populations.

La crise financière qui se prolonge en 2009 marque sans doute un coup d'arrêt à cette embellie. Elle nous rappelle que l'Afrique de l'Ouest doit s'adapter, comme par le passé, aux aléas du marché et à l'incertitude. A long terme, la tendance liée à l'augmentation du prix relatif des matières premières et à leur volatilité demeure.

A la dépendance vis-à-vis des matières premières s'ajoutait jusqu'à une date récente la faible diversification des partenaires commerciaux. Au cours des années 1980, le commerce extérieur était principalement orienté vers quelques pays de l'Union européenne. Vingt ans plus tard, il s'est diversifié. L'Union européenne, considérée comme un ensemble, demeure le premier partenaire commercial. Toutefois, la région se trouve au cœur d'une relation entre plusieurs grands pôles de l'économie mondiale : Etats-Unis, Asie (Chine, Inde, Corée) et Amérique du Sud notamment le Brésil (cf. tableau 2.11). Par ailleurs, les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord multiplient aussi les offensives économiques. Tout ceci peut être une opportunité pour la région en termes de négociations commerciales et d'insertion dans la mondialisation.

Tableau 2.11. Les premiers partenaires commerciaux de l'Afrique de l'Ouest (2006)

À l'exportation		À l'importation		Commerce total	
Partenaires	Part de marché % (2006)	Partenaires	Part de marché %	Partenaires	Part de marché % (2006)
Etats-Unis	38 %	Union Européenne	32 %	Union Européenne	31 %
Union Européenne	30 %	Chine	12 %	Etats-Unis	22 %
Brésil	4 %	Etats-Unis	6 %	Chine	7 %
Chine	2 %	Corée	5 %	Brésil	4 %
Côte d'Ivoire	2 %	Nigeria	5 %	Corée	3 %

Source: Direction of trade statistics, IMF (2007)

Malgré cette ouverture commerciale, de nombreux pays risquent de demeurer confrontés à plusieurs problèmes qui existaient déjà lors des indépendances : subordination quasi exclusive à l'égard des exportations des produits de base, tissu industriel embryonnaire, rentabilité limitée du capital productif, faible accumulation des ressources financières.



Ressources internes : financement de l'économie et des institutions

Épargne intérieure

L'épargne intérieure est le moteur essentiel du financement de l'économie¹⁷. En 2006, le taux d'épargne brut atteint en moyenne 12 % du PIB des États de la région (hors Nigeria), variant de 3 %

¹⁷ La majeure partie de cette épargne est constituée d'actifs non monétaires (cheptel, biens immobiliers, bijoux, etc.) ou collectée au sein de groupements informels (tontines, gardes monnaies, banques ambulantes, usuriers, etc.).

au Niger à 43 % au Tchad et au Nigeria. Moins élevée que pour le reste de l'Afrique sub-saharienne (23 %), l'épargne est inférieure au besoin de financement des économies : le taux brut d'investissement s'élève en moyenne à 18 % (hors Nigeria).

Le système financier est peu développé : le taux de bancarisation atteint entre 15 et 20 %. La bancarisation de l'économie est plus importante dans les pays anglophones. Le Nigeria vient d'achever la réforme de son système bancaire. Celle-ci a donné lieu à une série de fusions qui doit permettre l'émergence de grands groupes adaptés à la taille de l'économie. L'essor et les réformes du marché bancaire devraient permettre de développer un réseau de proximité en milieu urbain et rural et de mobiliser davantage d'épargne.

Mais les banques financent encore peu le système économique, en particulier pour les PME. Dans les pays de la zone franc, les banques sont sur-liquides et placent leur argent sur des titres peu risqués (bons du Trésor par exemple) ou donne la priorité aux prêts à court terme (crédits de campagne). En outre, lorsqu'elle n'est pas investie dans la région, une partie non négligeable de cette épargne est placée sur des comptes à l'étranger¹⁸.

Les bourses permettent également de mobiliser une partie, certes encore faible, de l'épargne intérieure. Trois bourses fonctionnent actuellement en Afrique de l'Ouest : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) à Abidjan créée dans le cadre de l'UEMOA, Ghana Stock Exchange à Accra et Nigeria Stock Exchange au Nigeria. L'intégration de ces trois marchés boursiers est en cours sur le plan régional et devrait se renforcer à l'avenir¹⁹.

Encadré 2.32. Épargne locale au Nigeria Stock Exchange

Plus de 260 compagnies sont cotées à la bourse de Lagos. Deuxième bourse d'Afrique sub-saharienne, la capitalisation totale atteint près de 62 milliards de dollars. Elle concerne principalement le secteur bancaire, pour un tiers de la capitalisation, celui du pétrole et de l'agro-alimentaire. La moitié de ces entreprises capitalisées, telles que le pétrolier *Oando* (280 000 actionnaires individuels), *Flour Mills of Nigeria* ou *Nigerian Breweries*, appartiennent à des capitaux nigériens.

Source : Jeune Afrique Hors-série n°16, édition 2007.

A côté du système bancaire et boursier, qui ne touche encore qu'une faible partie de la population et des entreprises, les institutions de microfinance se sont fortement développées depuis le début des années 1990. Leur potentiel de développement est encore très important. Au sein de l'UEMOA, une trentaine d'institutions de microfinance (IMF) existait au début des années 1990 ; on en recense près de 700 quinze ans plus tard. Leur taux de pénétration est très variable selon les pays : au Bénin, trois familles sur quatre font régulièrement appel à leurs services; ce ratio n'est que d'un quart en Côte d'Ivoire. Au Nigeria, les institutions de microcrédit formelles touchent moins d'un million de personnes alors qu'on estime qu'environ 40 millions de personnes auraient besoin de leurs services. Les institutions de microfinance jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des activités économiques et sociales. Elles ont renforcé leur lien avec le système bancaire, ce qui a permis de mieux structurer ce secteur.

¹⁸ Cette « fuite des capitaux » dépassait au milieu des années 1990, pour 25 pays d'Afrique sub-saharienne, le montant de la dette publique de ces pays.

¹⁹ La première cotation multiple d'une société en Afrique de l'Ouest a été réalisée en septembre 2006, avec l'introduction simultanée en bourse des valeurs d'ECOBANK Transnational Incorporated (ETI).

Recettes fiscales

Ces dernières années, les États ont réalisé des progrès significatifs dans le recouvrement des recettes publiques. Entre 1997-2001 et 2007, l'ensemble des pays a connu une amélioration allant d'un point de pourcentage du PIB au Burkina Faso ou en Guinée à plus de dix points en Guinée Bissau ou au Nigeria. Mais les budgets restent encore faibles pour impulser des politiques publiques qui assurent les missions de l'État : ils oscillent entre 17 et 20 % du PIB (contre une moyenne de 25 % pour l'Afrique sub-saharienne).

Hormis au Nigeria, le budget repose de manière équilibrée sur l'impôt sur les revenus et profits, les taxes sur les biens et services (principalement la TVA) et les taxes sur les transactions internationales. Le cas du Nigeria est singulier dans la mesure où les recettes directement issues du pétrole et des produits pétroliers représentent les deux-tiers du budget de la fédération (*cf. graphique 2.19*). Cette forte proportion est à la fois un facteur de vulnérabilité et une source de tensions entre les États fédéraux pour le partage de la rente pétrolière.

Globalement, les recettes douanières contribuent au quart des recettes publiques (hors recettes issues du pétrole) alors qu'elles représentaient 35 % au début des années 1980. Cette tendance est le résultat de la mise en œuvre des réformes commerciales, en particulier dans la zone UEMOA. Cinq États ont encore aujourd'hui un budget qui dépend majoritairement des recettes douanières : Bénin, Gambie et Niger (« États entrepôts » ou de transit de la région), Mali et Sierra Leone.

Tableau 2.12. Recettes publiques en pourcentage du PIB (hors dons), 2007

Moins de 10 %	Entre 10 et 15 %	Entre 15 et 20 %	Plus de 20 %
Liberia	Guinée, Burkina Faso, Sierra Leone	Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Tchad, Togo	Cap Vert, Gambie, Ghana, Mauritanie, Sénégal

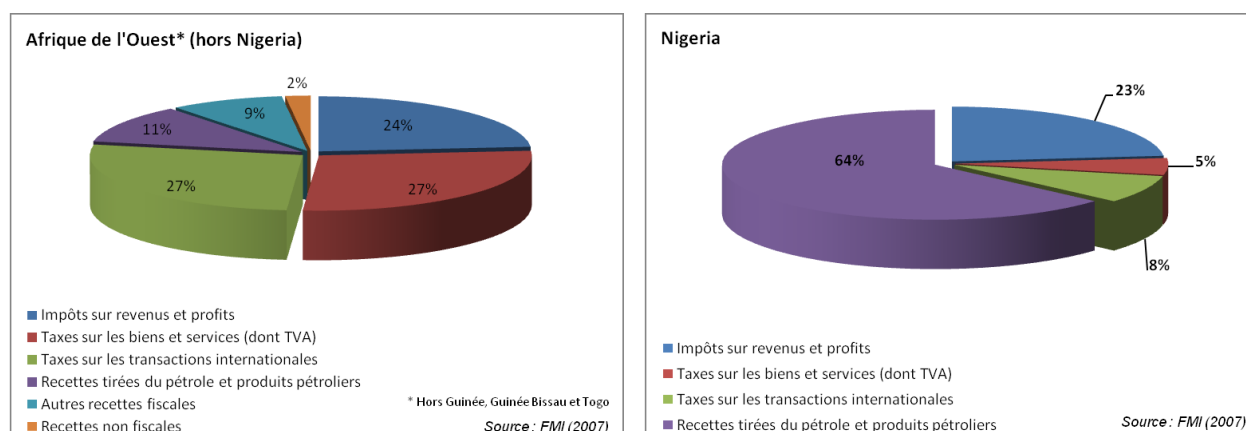
Source : FMI : Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Washington, Avril 2007
Office National de la statistique pour la Mauritanie

Le 12 janvier 2006, les Chefs d'État des pays de la CEDEAO ont décidé d'aligner le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO sur celui de l'UEMOA. La mise en œuvre de cette mesure, étroitement liée aux négociations de l'APE avec l'Union européenne devant aboutir en juin 2009 (*cf. partie 1.2.*), affectera de manière différenciée les ressources des États hors-UEMOA : le budget du Cap Vert, du Ghana et du Nigeria seront certainement plus touchés que celui de la Gambie dont les tarifs douaniers sont déjà plus faibles que dans l'UEMOA. La suppression des droits de douane sur l'essentiel des produits provenant de l'UE entraînera une baisse des recettes publiques et rend les négociations difficiles.

La capacité de ces États à faire face à une baisse de la fiscalité de porte dépend de la structure de leur budget et de la mobilisation d'autres ressources. Les marges de manœuvre sont limitées. Les impôts directs (sur les revenus des ménages et des entreprises) reposent sur une assiette étroite. Le salariat est peu développé et seule une minorité d'entreprises s'acquitte des impôts sur les bénéfices²⁰. Cette spécificité a poussé l'administration fiscale à mettre l'accent sur le recouvrement des impôts indirects, notamment la TVA, qui ne progresse que lentement.

²⁰ En Afrique, on estime que 700 entreprises contribuent à plus de 80% des impôts directs.

Graphique 2.19. Recettes publiques des États ouest-africains (moyenne 2000-2003)



Financement de la construction régionale

A l'heure où le monde se structure autour de grands ensembles régionaux, la coopération économique est reconnue en Afrique comme importante dans le processus de développement. Elle est le fondement de la stratégie du NEPAD et des communautés économiques régionales. En Afrique de l'Ouest, de nombreuses institutions ont été créées pour favoriser cette coopération : les institutions d'intégration économique (CEDEAO, UEMOA, MRU, etc.), mais aussi des institutions de coopération (CILSS, ADRAO, OCLALAV, etc.) et des institutions d'aménagement régional (OMVS, OMVG, CBLT, ABN, ALG, etc.).

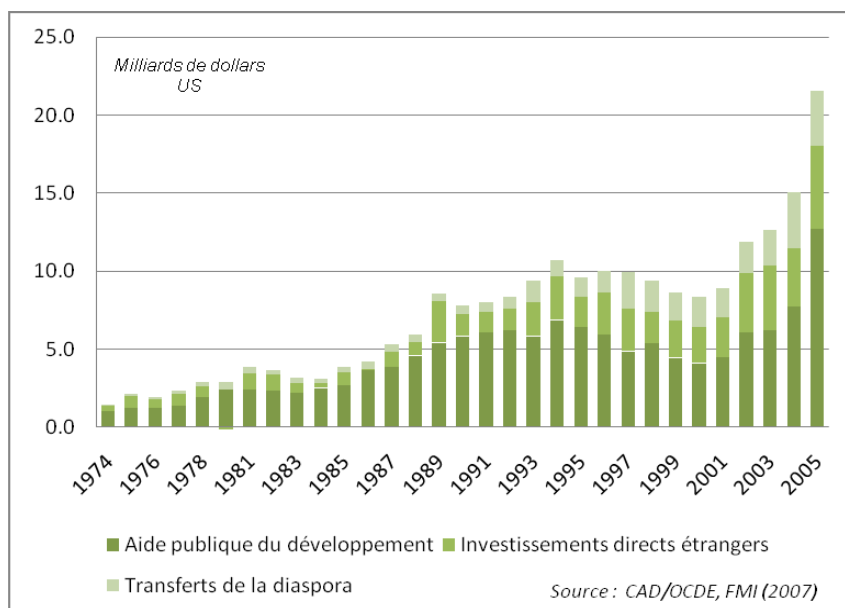
Pour un certain nombre d'entre elles, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. En dépit des efforts déployés, l'inadéquation entre les moyens financiers et les objectifs ont affaibli ces processus. La contribution des États membres a à peine permis de financer les dépenses de fonctionnement et ces institutions sont devenues tributaires de l'aide extérieure. Le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS), de 1 % de la valeur des importations des pays membres de l'UEMOA sur les produits en provenance des États tiers, et le prélèvement automatique sur les importations au niveau de la CEDEAO (0,5 %) à partir de 2003 ont certes remédié en partie aux problèmes posés par les cotisations des États.

Le financement du régional ne peut émaner des seules institutions publiques. Le secteur privé joue déjà un rôle important souvent en partenariat avec le secteur public. Au niveau régional, le projet de gazoduc ouest-africain (cf. partie 2.3.1.) est un exemple abouti de partenariat public-privé qui se renforcera à l'avenir. Les ressources internes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces projets. Elles devront être accompagnées par davantage de mobilisation des ressources extérieures.

Financements extérieurs

L'APD, les IDE et les transferts financiers de la diaspora, qui représentent ensemble 10 % du PIB de l'Afrique de l'Ouest, sont en hausse ces dernières années (cf. graphique 2.20). D'autres formes de financements extérieurs ont atteint des niveaux significatifs ou commencé à se (re)déployer sur le continent. Les effets de la crise financière infléchiront ce mouvement à court terme même si la diversification des ressources financières est une tendance de long terme.

Graphique 2.20. Principaux flux financiers à destination de l'Afrique de l'Ouest (1974-2005)



Investissements privés étrangers

Dans un monde, où l'essentiel du commerce international, de la recherche-développement, des innovations, demeure assuré par les grands groupes multinationaux, la « séduction » de la part des pays en développement est considérée comme stratégique. Les implantations à des fins d'exportation supposent une logistique et un tissu économique, social et technique non réductible à de faibles coûts salariaux et à une réglementation incitative.

Dirigés essentiellement vers les secteurs des hydrocarbures et des mines, les IDE ont connu un essor particulier ces dernières années pour atteindre près de 8 milliards de dollars US en 2006, contre 2 milliards en 2000. Exception faite de certains secteurs, tels que celui du pétrole et du gaz, ou d'effets de la privatisation dans les télécommunications, l'eau, l'électricité, le commerce et le transport, l'Afrique de l'Ouest attire peu d'investissements (moins de 1 % des IDE mondiaux). Étroitesse et instabilité des marchés et faible niveau de sous-traitance à des fins d'exportations, malgré la création de zones franches (*cf. encadré 2.33*), expliquent ce constat. Sauf dans les grands pays, tels que le Nigeria, les entreprises d'import-substitution subissent les effets de marchés limités et de la concurrence de la contrebande.

La faiblesse des IDE renvoie aussi à d'autres contraintes : une anticipation pessimiste de la croissance des marchés, les défaillances institutionnelles et le niveau des infrastructures physiques et sociales, et surtout les risques réels (ou perçus comme tels) que ce soit en termes d'instabilité politique, de volatilité des politiques économiques ou d'instabilités internationales.

On note toutefois, dans le contexte de libéralisation et de privatisation et surtout de présence de nouveaux partenaires, une diversification des investisseurs venant des pays émergents et pétroliers du Moyen Orient.

Encadré 2.33. Les zones franches ouest-africaines

Les années 1990 ont vu se multiplier les régimes de zones franches en Afrique de l'Ouest. Après le Sénégal (1974 pour la zone franche industrielle de Dakar), le Togo (1989), le Cameroun (1990), le Mali et le Nigeria (1991), le Ghana (1995), la Mauritanie et la Gambie (2002) puis le Bénin (2005) se sont ainsi dotés de régimes de zone franche. En Côte d'Ivoire, un projet de zone franche dédiée à la Biotechnologie et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a été récemment lancé.

Au Nigeria, des cinq zones franches que comptait le pays en 2003, celle de Calabar, au sud-est, est la plus développée : créée en 1992 avec un potentiel de 80 à 100 entreprises résidentes, elle n'en comptait que 6 en 2001. En 2003, 76 licences avaient été accordées et 53 entreprises étaient en activité, essentiellement dans le textile. Dans la région de Port Harcourt, la zone franche d'Onne concentre également plusieurs dizaines de compagnies, liées pour l'essentiel à l'industrie pétrolière. Les trois autres zones franches, à Kano, Maigatari et Banki, en sont toujours à des stades précoces de leur développement.

Ces zones franches ouest-africaines n'ont pas su attirer les investisseurs étrangers, ce en dépit de leurs avantages fiscaux tout à fait similaires à ceux proposés par les autres zones franches de par le monde. Les difficultés liées à l'environnement local des affaires, l'image faiblement industrielle des pays d'accueil, l'éloignement géographique des principaux marchés de consommation, mais aussi la faiblesse des infrastructures de transport et de télécommunication, du niveau de qualification de la main-d'œuvre (...) sont autant de facteurs expliquant ce manque de réussite.

Source : Bost François (2003), IZF (2007)

D'autres types d'investissements privés commencent à s'orienter vers l'Afrique via les bourses africaines. Du point de vue des investisseurs, la bourse de Johannesburg est considérée au même plan que les bourses des pays émergents. Elle représente près de 90 % de la capitalisation boursière de l'Afrique subsaharienne (*cf. tableau 2.13*). Les autres places africaines ont une faible capitalisation boursière et sont peu liquides. Malgré leur handicap (mauvaise perception des investisseurs étrangers, manque d'informations, cadre réglementaire peu adéquat), elles offrent des rendements parfois plus intéressants que celles des pays émergents.

Les fonds d'investissements commencent aussi à s'intéresser à l'Afrique. Sur les 30 milliards d'investissements que reçoit l'Afrique, 28 milliards se dirigent vers l'Afrique du Sud. A l'avenir, ces investissements devraient se diversifier. Quelques entreprises ouest-africaines pourraient en bénéficier, notamment au Nigeria, concernant la téléphonie mobile, les banques, les grands projets d'infrastructures (routes, chemin de fer, ports etc.).

Tableau 2.13. Les 8 premières bourses africaines

Pays	Capitalisation au 30/06/2007 (milliards de dollars US)
Afrique du Sud	402,4
Égypte	102,6
Nigeria	61,8
Maroc	57,5
Ghana	12,4
Kenya	11,1
Botswana	6,1
Côte d'Ivoire	4,4

Source : Jeune Afrique, Hors série n°16, édition 2007.

Diasporas ouest-africaines et apports financiers

Les pays de la région abriteraient aujourd'hui au minimum 7,5 millions de migrants originaires d'un autre pays ouest-africain, ce qui signifie que près de 3 % de la population régionale ne réside pas dans son pays d'origine. La diaspora ouest-africaine est aussi répartie à travers le continent, puisqu'une partie des migrants a trouvé des opportunités d'emploi dans les pays d'Afrique centrale ou australe. Une autre a été, au-delà des mouvements commerciaux historiques, employée comme main-d'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord, notamment en Libye.

Au début des années 2000, les pays de l'OCDE quant à eux accueillent officiellement 1,2 million d'Africains de l'Ouest. En dépit de la proximité géographique euro-africaine, les États-Unis sont la principale destination des ressortissants ouest-africains (351 000 immigrés en 2000) devant la France (288 000) et le Royaume-Uni (176 000).

Les liens entre les migrants et leur pays ou région d'origine se traduisent par un flux important de transferts financiers. En moyenne sur 2000-2005, la valeur de ces flux vers l'Afrique de l'Ouest représentait 70 % de celle des flux d'IDE, 40 % de celle de l'APD ou encore 7 % de la valeur des exportations régionales. Les transferts à destination du Cap-Vert sont d'une magnitude plus élevée que dans tous les autres pays, avec 100 dollars US par habitant et par an²¹. Le Bénin, le Mali et le Nigeria reçoivent annuellement autour 10 dollars US par personne.

Les envois financiers de la diaspora peuvent avoir, sous certaines conditions, des effets positifs sur les revenus, l'emploi et la production dans les zones d'émigration. La nature privée et familiale de l'essentiel de ces transferts fait qu'ils sont majoritairement consacrés à la satisfaction des besoins de consommation. Une autre partie sert à financer des investissements pour le développement économique et social dans les communautés d'origine. Les Africains de la diaspora s'organisent souvent de façon formelle dans des associations. Un exemple connu est celui des associations des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal (*cf. encadré 2.34*).

Encadré 2.34. Projets issus d'association : cas du village de Koniakari, Kayes (Mali)

Le village de Koniakari est situé à 70 kilomètres de la ville de Kayes. Ce village a bénéficié de l'apport de ses ressortissants regroupés dans l'association qui porte son nom. Est considérée comme membre toute personne originaire de Koniakari, résidant hors du village. Chaque membre cotise 15 000 francs CFA, des contributions supérieures peuvent être faites. L'association dispose d'un compte actuellement créditeur de plus de 400 millions FCFA. Les fonds collectés servent à financer les projets du village et également de levier pour le financement de projets d'infrastructures que l'État doit effectuer. Les émigrés à travers leur association ont financé, sans aide de l'État, la construction d'un marché, de la mairie, d'une école et d'un poste de santé. Grâce aux fonds des émigrés, le village dispose d'un service d'adduction d'eau depuis 2002. L'électrification du village est en cours. En appui aux initiatives locales, l'État a financé la route Kayes-Koniakari qui désenclave définitivement le village. À côté de ces réalisations, le village se transforme rapidement en raison du développement de l'immobilier (la population atteint 12 000 habitants).

Source : Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), Secrétariat permanent, 2003.

²¹ La part significative de la population cap-verdienne à l'étranger en est certainement un des causes. Les flux financiers de la diaspora cap-verdienne se sont surtout développés suite aux réformes monétaires mises en place en 1998 : arrimage de la monnaie à l'escudo portugais puis à l'euro créant ainsi une stabilité ; libéralisation du contrôle des changes réduisant les transferts informels ; différentiel de taux d'intérêt en faveur du Cap-Vert.

Enjeux de l'aide publique au développement (APD)

Pour les pays de l'OCDE membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), la hausse récente de l'Aide Publique au Développement (APD) découle en grande partie des efforts consentis pour l'Irak (de moins de 100 millions de dollars US en 2000 à plus de 21 milliards en 2005 et 9 milliards en 2006) et l'Afghanistan (de 135 millions à 2,9 milliards de dollars US entre 2000 et 2006). Elle témoigne également du réengagement des pays de l'OCDE et de l'implication plus forte des pays dits « émergents » dans la lutte contre la pauvreté sur le continent africain. Entre 2000 et 2006, l'APD en faveur de l'Afrique sub-saharienne est passée de 12,5 à 43 milliards de dollars, soit 40 % du total de l'aide.

Suivant cette tendance, l'aide octroyée aux pays de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 4 à 19 milliards de dollars US. Cette augmentation résulte pour plus de 70 % des allègements de dette consentis à la région grâce à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PTE) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). Le Nigeria, à lui seul, a bénéficié d'un allègement de dette de 5 milliards de dollars en 2005 et de plus de 9,5 milliards de dollars en 2006.

Les « donateurs émergents »²² contribuent de façon non négligeable à l'aide au développement. C'est vers la Chine et l'Inde que les regards de la communauté internationale se tournent actuellement. Ces deux pays ont annoncé des promesses d'aide dans les années à venir (dons et prêts concessionnels) à l'Afrique de l'ordre de 3 milliards de dollars/an pour la première et 400 millions de dollars/an pour la seconde. Le rôle des pays d'Afrique du nord comme des pays du Golfe ne doit pas être non plus négligé. Cette diversification des acteurs s'est accompagnée d'une multiplication des formes d'aide via les fondations privées²³ ou de nouveaux mécanismes tels que les dispositifs de financement liés aux changements climatiques²⁴.

Les efforts de la communauté internationale envers la région n'ont pas été négligeables depuis une quinzaine d'années. Dans les pays en situation de post-conflits, notamment en Sierra Leone, au Liberia et en Guinée Bissau, l'aide dépasse le quart du PIB. Hormis ces pays, ce sont les pays sahéliers qui, de manière générale, reçoivent la contribution la plus importante : entre 10 et 20 % du PIB selon les pays (*cf. carte 2.31*).

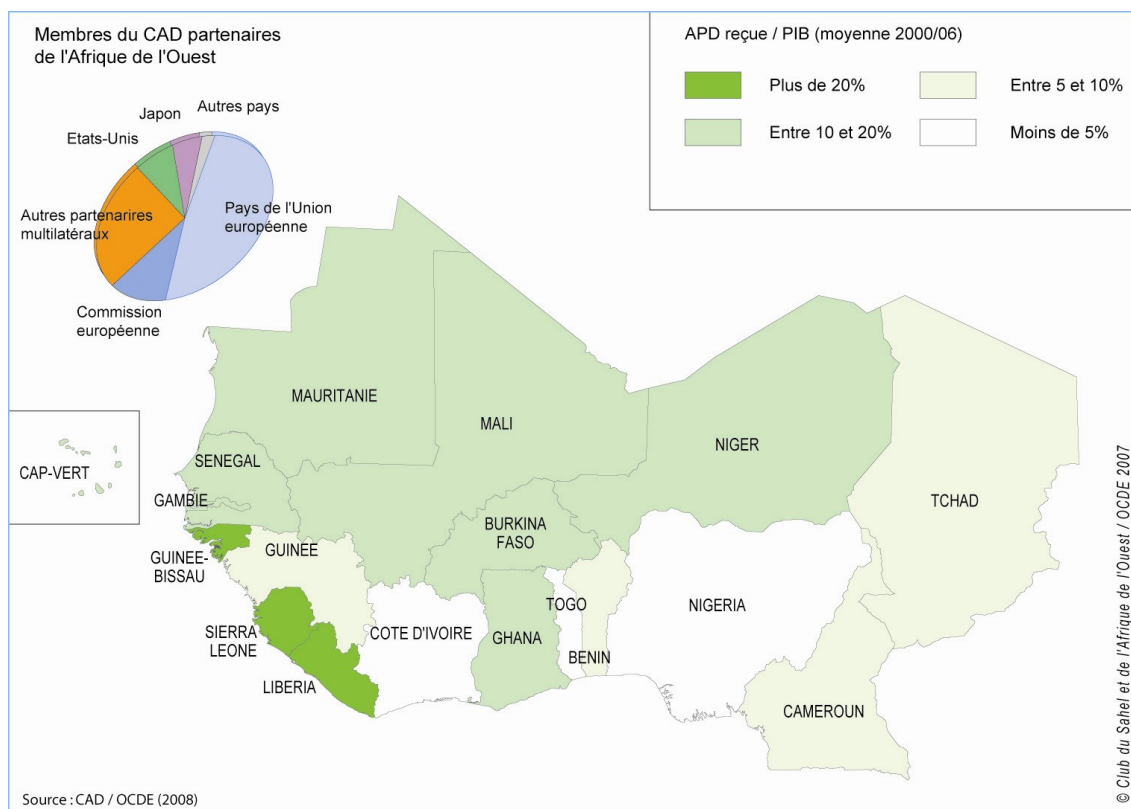
Les montants sont pourtant encore insuffisants au regard des besoins quantifiés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'aide n'est pas toujours jugée efficace. Ses faibles impacts mettent en cause aussi bien les donateurs que les pays récipiendaires : une partie de cette aide sert in fine à financer des consultants ou à acheter des biens d'équipements dans les pays donateurs ; le foisonnement de projets entraîne un « pompage de la fonction publique » et une difficulté à gérer les fonds étant donnée la capacité d'absorption limitée de l'administration publique et les procédures complexes utilisées par les bailleurs de fonds ; les taux d'exécution des projets dans les pays sont faibles ; une partie de l'aide est utilisée pour acheter des biens de consommation de luxe ou détournée pour être placée à l'étranger etc.

²² Le terme de « donateur émergent » ne doit pas occulter le fait que les pays arabes ont financé jusqu'à 30% de l'APD mondiale dans les années 1980. Quelques pays d'Amérique latine (Brésil, Venezuela) ou asiatique (Corée du Sud ou Taiwan) se sont inscrits comme donateurs depuis les années 1970 ou 1980.

²³ Le montant de l'aide octroyé par ces fondations pour l'Afrique subsaharienne se serait élevé à près de 3 milliards de dollars/an au début des années 2000, dont la moitié provenant des seules fondations américaines.

²⁴ Par exemple, le Fonds d'adaptation, qui n'est pas encore opérationnel, aidera à financer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement grâce au produit d'un prélèvement de 2 % sur les crédits carbone issus du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Carte 2.31. Flux nets d'Aide publique au Développement en Afrique de l'Ouest



Enfin, les intérêts des donateurs sont souvent divergents. On assiste ainsi à une action peu coordonnée voire concurrente sur le terrain. La mise en œuvre de la déclaration de Paris (*cf. encadré 2.35*), adoptée le 2 mars 2005, est à cet égard susceptible d'aider les partenaires au développement à s'impliquer davantage dans l'efficacité et l'harmonisation de l'aide. La prise en compte de l'APD régionale dans cette déclaration serait aussi de nature à renforcer une plus grande cohérence des mécanismes. L'aide régionale, octroyée à un ensemble de pays ou à des institutions, peut être utile. Les donateurs financent un grand nombre de projets et programmes dans les domaines des infrastructures, de la santé, de l'environnement, de l'appui institutionnel aux organisations régionales, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'élevage, de l'eau, etc.

Encadré 2.35. La déclaration de Paris

La Déclaration de Paris, entérinée le 2 mars 2005, est un accord visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. 12 indicateurs de l'efficacité de l'aide ont été convenus afin de suivre et d'encourager les avancées par rapport aux grands engagements de partenariat. Des objectifs cibles pour l'année 2010 ont été fixés pour 11 de ces indicateurs.

La conférence d'Accra, qui s'est tenue du 2 au 4 septembre 2008, se devait d'évaluer les efforts fournis par la communauté internationale et les priorités à l'avenir. Au nombre des principaux points convenus dans le Programme d'action d'Accra figurent les suivants :

- Prévisibilité – les donateurs fourniront aux pays partenaires 3 à 5 ans à l'avance des informations sur l'aide qu'ils prévoient de leur accorder.
- Systèmes nationaux – les systèmes nationaux des pays partenaires seront utilisés en priorité pour acheminer l'aide, plutôt que les systèmes des donateurs.
- Conditionnalité – les donateurs appliqueront, non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds de l'aide, mais plutôt des conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires.
- Délitement de l'aide – les donateurs assoupliront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin auprès des sources où ils peuvent obtenir la meilleure qualité au plus bas prix.

Source : CAD/OCDE (2008)



L'Afrique de l'Ouest entre de plein pied dans une ère nouvelle. Sur le plan régional, on assiste, sous l'effet de l'accroissement démographique et des dynamiques économiques formelles et informelles, à la construction d'un marché régional. Sur le plan international, l'émergence de nouveaux partenaires ouvre de nouvelles opportunités pour les pays de la région, bien que la crise financière d'octobre 2008 remette en cause cette dynamique à court terme.

Diversification économique et investissements sur les secteurs d'avenir

Entre 2000 et 2007, la hausse du prix des matières premières, la montée en puissance des « pays émergents » et les mesures d'annulation de dettes ont été des facteurs favorables à l'Afrique de l'Ouest, en particulier pour les pays miniers et agro-exportateurs. Mais, face à la forte variabilité des marchés et à l'évolution incertaine de l'économie internationale, ces pays restent vulnérables.

La diversification du système productif et le renforcement du marché régional constituent une voie possible pour limiter cette vulnérabilité. Des choix seront à faire vers des secteurs porteurs : nouvelles technologies, automobile, tourisme, etc. Davantage d'investissements devraient être orientés vers le secteur agricole ou agro-alimentaire. Ils pourraient relancer la production alimentaire en faveur du marché régional et participer à la réduction des risques d'insécurité alimentaire.

A long terme, la stratégie de diversification économique reposant sur les ressources régionales semble nécessaire pour assurer une croissance plus stable. La mobilisation accrue des financements internes accompagnée par des financements extérieurs ciblés pourrait permettre une telle diversification.

Mobilisation des ressources internes

Instables, le recouvrement des recettes publiques s'est amélioré ces dernières années. Celles-ci restent cependant tributaires de la fiscalité de porte. La mise en œuvre du TEC au niveau de la CEDEAO, liée aux négociations sur l'APE, risque d'affaiblir les droits de douane et les marges de manœuvre budgétaires des États. A l'heure de la reprise des négociations à l'OMC et où la crise économique s'annonce au niveau international, la tentation d'un repli protectionniste des grands ensembles régionaux n'est pas à exclure. Cette situation pourrait singulièrement compliquer la poursuite du processus de négociation, même si elle est a contrario susceptible d'ouvrir de nouvelles marges de négociations pour les pays ouest-africains. A long terme cependant, le renforcement de la fiscalité assise sur l'activité économique interne est sans doute nécessaire.

Malgré une plus forte mobilisation au niveau des recettes publiques, l'épargne domestique reste modeste en particulier pour les pays non pétroliers. Ces faibles taux contrastent avec ceux des autres régions en « voie de développement » ou de l'Afrique du Nord. Le renforcement d'un marché financier régional devra favoriser la mobilisation de l'épargne intérieure. Mais de nouveaux ou instruments devront permettre de résoudre les contraintes de financement de l'économie, en particulier pour les PME.

Meilleure valorisation des flux financiers extérieurs

L'Afrique subsaharienne est largement en marge des flux d'investissements internationaux, à l'exception du secteur des mines et du pétrole. L'essentiel des investissements privés est réalisé sous la forme d'Investissements Directs Étrangers (IDE) et de transferts de la diaspora. Des territoires peuvent avoir une attractivité vis-à-vis d'IDE venant de nombreux pôles. Les secteurs clés sont l'agro alimentaires, le textile, l'*offshoring*²⁵, l'électronique, l'automobile. Plus récemment, le continent a attiré de nouveaux types de capitaux tels que les fonds d'investissements. Principalement dirigés vers l'Afrique du Sud, ces fonds s'orientent progressivement vers d'autres pays et quelques entreprises ouest-africaines devraient en bénéficier. A l'heure des regroupements régionaux et de la mise en œuvre du NEPAD, l'échelle régionale constitue un atout pour attirer et rentabiliser ces financements. Cela nécessite l'amélioration un cadre juridique et institutionnel favorable à la stabilité et sécurité des droits de propriété, des politiques de formation du capital humain et une qualité des infrastructures physiques et sociales.

L'Aide Publique au Développement (APD) reste un levier de financement pour la réalisation de grandes infrastructures que le secteur privé ne peut financer seul. Elle permet également de pallier l'absence du secteur privé et l'insuffisance des ressources publiques allouées aux secteurs socio-économiques. Ces dernières années, la diversification des mécanismes d'aide et des partenaires au développement a élargi et complexifié la gamme des produits financiers disponibles tant au niveau national que régional. Cette situation renforce la nécessité pour la communauté internationale de progresser vers une harmonisation accrue et une meilleure efficacité de l'aide comme cela figure dans la déclaration de Paris. La coopération régionale peut être un outil remarquable d'amélioration de l'efficacité de l'aide et devrait être valorisée dans le cadre de la déclaration de Paris.

²⁵ L'*Offshoring* désigne la délocalisation des activités de service ou de production de certaines entreprises vers des pays à bas salaire.